

**7^{ième} Conférence Africaine sur la Population
Johannesburg-Afrique du Sud (30 NOV-04 DEC 2015)**

**THEME
QUESTIONS METHODOLOGIQUES ET SOURCES DE DONNEES**

**Sous-thème
Recensement et système d'état civil**

SUJET :

**ENJEUX ORGANISATIONNELS D'UN RECENSEMENT DE LA
POPULATION DANS UN PAYS PAUVRE, A STATISTIQUES SUR
L'ETAT CIVIL DEFICIENTES ET EN SITUATION DE POST-CONFLIT
CAS DE LA RD CONGO**

Par

Prof. Paul-Denis NZITA KIKHELA

E-mail : nzita_denis@yahoo.fr

Et

Assistant Blaise KHASA MAVINGA

E-mail :mavinga_blaise@yahoo.fr

**UNIVERSITE DE KINSHASA
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
Département des Sciences de la Population et du Développement**

Juillet, 2015

1. DESCRIPTION DU THEME ET PRBLEMATIQUE DU SUJET

Le Système d'Etat Civil (SEC) en Afrique dans son fonctionnement est le fruit de l'héritage colonial car son fonctionnement laisse entrevoir une diversité des trajectoires suivies. Plus d'un demi siècle après les indépendances des Etats africains, force est de reconnaître que les Services de l'état civil en Afrique se heurtent encore à d'importantes insuffisances et dysfonctionnements tant sur le plan de la couverture géographique que dans l'enregistrement des faits (POATY L.S., 2011). Le constat qui se dégage est que l'enregistrement des faits d'état civil (naissances, mariages, décès, etc.) ne sont pas courants dans les us et coutumes des populations africaines. Lorsqu'ils sont déclarés, l'enregistrement et l'archivage des faits d'état civil souffrent de défaillances organisationnelles notoires, rendant ainsi peu fiables et obsolètes les données collectées (Fall A., 2008). Notons que plus de 46% des naissances survenues en 2013 dans le monde n'ont pas été enregistrées, soit près de 63 millions d'enfants. C'est en Afrique que les taux de non enregistrement sont les plus forts : plus de 73% contre 45% en Asie du Sud-Est, 28 % au Moyen Orient et en Afrique du Nord, 17% en Asie de l'Est et 16% en Amérique Latine (UNICEF, 2014).

Depuis 2002, Les Nations Unies, par le biais de l'UNICEF, s'attellent à éradiquer le phénomène de non déclaration et de la déclaration tardive des naissances ce, en vue de l'application de la Convention des Droits de l'Enfant adoptée en novembre 1989, dont un des articles stipule : « *tout enfant doit être enregistré aussitôt après sa naissance, il a droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé* ». C'est ainsi qu'en 2006, la Campagne mondiale pour l'enregistrement universel des naissances avait permis l'enregistrement de 5 millions de naissances (Heap et Cody, 2008).

En vue de préserver ces acquis, les pays africains, qui ont reconnu au cours de cinq décennies d'importants insuffisances et dysfonctionnement tant sur le plan de la couverture géographique que dans l'enregistrement des faits de l'état civil, s'étaient engagés, lors de la 2^{ème} conférence des Ministres Africains en charge de l'état civil tenue à Durban en Afrique du Sud du 06 au 07 septembre 2012, à poursuivre les efforts pour élaborer des politiques et stratégies appropriées et de les intégrer dans les plans et programmes nationaux de développement en tenant compte des particularités de chaque pays.

En RD Congo, malgré l'ordonnance n°133/A.I.M.O du 25 avril 1942 du Gouverneur Général de la colonie étendue à l'ensemble de la colonie qui rend l'obligation de déclarer spontanément les naissances, les décès, les mariages et les déplacements, en dépit de l'ordonnance n°11/354 du 06 novembre 1957 et celle n°21/219 du 29 mai 1958 renforçant la législation jusque-là en vigueur, qui décentralisent le service par l'autorisation de création d'un bureau d'état civil dans chaque entité administrative de base jusqu'au niveau du bureau auxiliaire et allongent le délai de déclaration à 90 jours, les services de l'état civil accusent des grandes lacunes et n'ont pas été intégrés dans les plans et programmes du développement du pays jusqu'en 2010.

Le Programme d'actions du Gouvernement pour les années 2012-2016 vise à faire de la RD Congo un pays émergent en 2030. Pour ce faire, il faut que le pays devienne une zone de protection des droits humains fondamentaux ; ce qui exige qu'il devienne une entité où il y a d'une part des besoins humains non satisfaits et donc à satisfaire et d'autre part des capacités de maîtrise des statistiques nationales et l'enregistrement des personnes vulnérables ou non en vue d'élaboration des plans et programmes de développement adaptés et efficaces. C'est ainsi que l'organisation d'un nouveau Recensement Général de la Population et de l'Habitat ainsi que la mise en œuvre d'un document directeur des stratégies de travail des services de l'état civil vont redynamiser l'Etat civil en RD Congo. C'est dire que la question de l'état civil est une matière multifactorielle d'importance stratégique pour l'entrée de la RD Congo dans la sphère des nations émergentes.

La maîtrise des faits de l'état civil suppose de répondre à cinq défis majeurs. Il faut (i) connaître le taux d'enregistrement actuel des faits d'état civil à travers l'étendue nationale, (ii) donner les ressources financières additionnelles au Bureau Central du Recensement pour organiser les opérations de rattrapage d'enregistrement des faits d'état civil en jumelant les activités du recensement à celles de l'état civil, (iii) rapprocher les services de l'état civil des populations pour une

appropriation à la base, (iv) améliorer la communication en matière de l'état civil et (v) coordonner le processus d'enregistrement à l'état civil.

Pour mesurer l'ampleur de la tâche à accomplir, il est question d'examiner d'abord la situation actuelle de l'enregistrement des faits de l'état civil en RD Congo. Ensuite, tenant compte des défis susmentionnés, il faudra voir pour chaque défi les changements qui devraient intervenir pour que les services de l'état civil congolais aient le profil globalement observé dans les pays émergents. Cela étant, pour chacun des défis, il s'agit de répondre à quatre questions fondamentales :

- Quelle est la situation en RDC de l'enregistrement des faits d'état civil ?
- Quelle évolution mettre en place pour améliorer ces services afin d'atteindre l'objectif de l'émergence en 2030 ?
- Le processus du RGPH2 en cours d'exécution peut-il aider à améliorer les statistiques des faits d'état civil ? Les plans de développement, dont le DSCR1 et le DSCR2 tiennent-ils compte des nécessités pour l'émergence du pays en 2030 ? Ces changements sont-ils déjà visés dans les outils de collecte du recensement ?
- Quelles sont les stratégies à adopter pour améliorer les services d'état civil et pérenniser les acquis.

La RD Congo a signé la déclaration du Millénaire pour le développement en l'an 2000. En 2006, elle a élaboré le premier Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR1) et en 2012, le deuxième Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR2). En 2011, elle s'est engagée d'organiser le deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) dont le premier recensement date de 1984. En outre, pour contribuer à l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) pour la période de 2013-2017 et un Plan d'Action National de stratégie pour la Redynamisation des services de l'état civil ont été élaborés. C'est à travers ces programmes que doivent se gérer les défis.

2. PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS

Au terme de cette étude, les résultats attendus sont les suivants :

- le niveau d'enregistrement des faits d'état civil en RDC est estimé.
- les problèmes des services d'état civil congolais sont connus.
- la nécessité d'organisation le RGPH2, socle des services d'état civil est ressentie.
- les différentes stratégies à mettre en place en vue d'appuyer la base des données fournies par le RGPH2 sont élucidées.

3. SOURCE DES DONNEES

Depuis 1990, quatre opérations nationales de collecte des données individuelles ont eu lieu. Elles peuvent être regroupées en trois catégories, soit celles sur :

- la situation de l'enfant et de la femme (les MICS de 1995, 2001 et 2010 ainsi que les EDS de 2007 et 2013) ;
- la santé (l'état des lieux du secteur Santé de 1998) ;
- la situation socio-économique des ménages (les enquêtes 1-2-3 de 2003 et de 2012) et
- l'habitat (l'Enquête Nationale sur l'Habitat et les profils socio-économiques –ENHAPS de 1999).

La RDC étant encore dans le processus d'organisation de son deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, il n'y a pas de statistiques à jour sur les questions de population. Mais sur base des renseignements des opérations susmentionnées, en particulier à partir de l'enquête MICS de 1995, des estimations ont pu être établies par les institutions internationales de production statistique sur divers aspects des faits d'état civil, surtout en ce qui concerne l'enregistrement des naissances en RD Congo. Ce sont ces données qui sont utilisées dans la présente communication. Les documents les plus consultés dans ce cadre sont les « Data sheets » des Nations Unies, les Rapports mondiaux sur le Développement Humain, la Population mondiale, la protection des enfants... Cela étant, les réflexions faites ici visent plus à identifier des pistes de réflexion qu'à

apporter des réponses définitives sur le modèle adéquat des services de l'état civil pour disposer des statistiques participant à l'émergence du pays.

4. PROBLEMES DE L'ETAT CIVIL EN RD CONGO

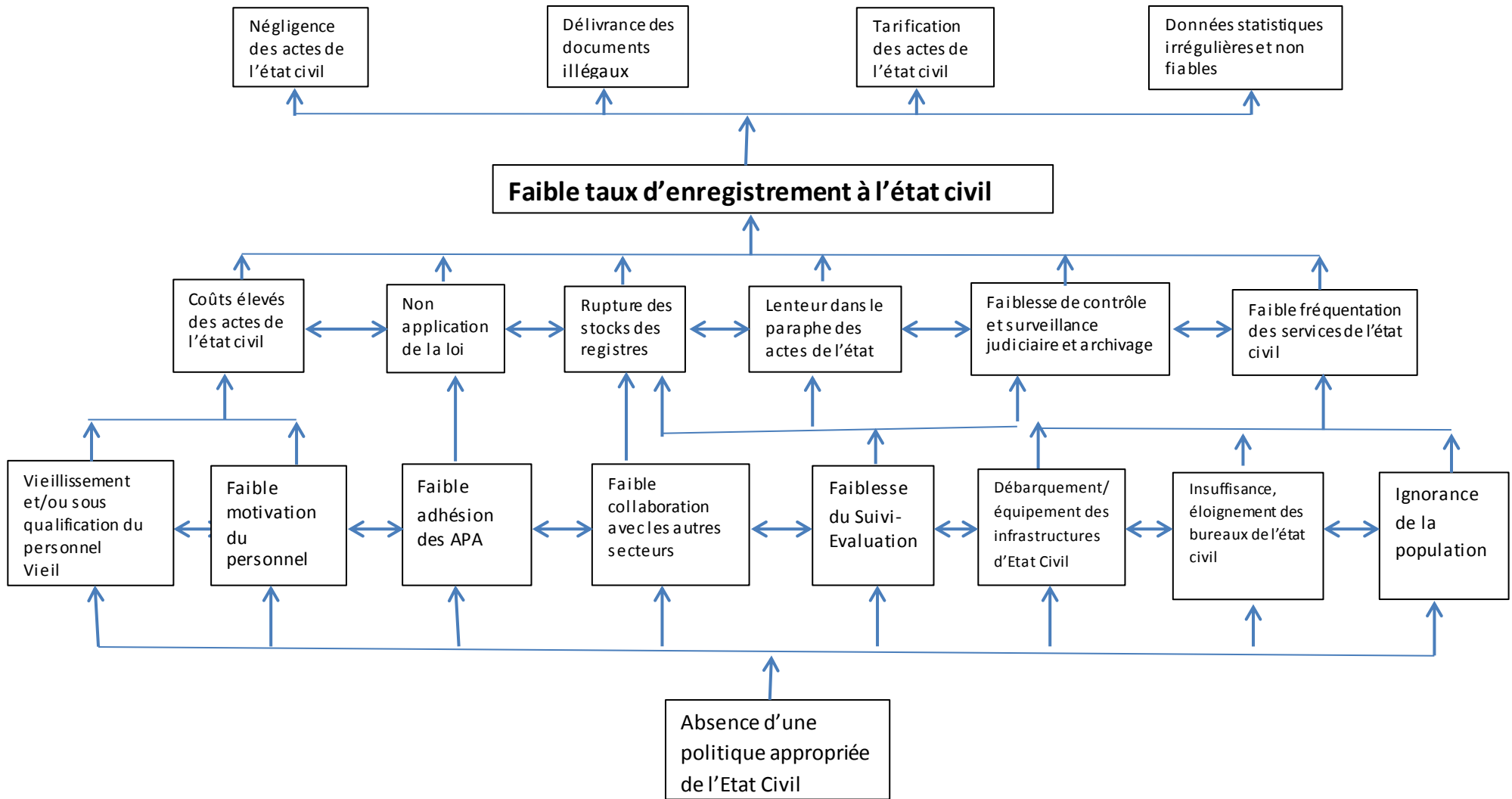
La mauvaise gouvernance et la récurrence des conflits armés ont largement contribué à l'effritement du tissu économique, à la désintégration sociale, à la pauvreté des populations et à la destruction des services de l'état civil. C'est ainsi que les enfants naissent et les personnes adultes se marient, divorcent et meurent tous les jours sans que l'enregistrement de ces événements naturels ne soit signalé régulièrement à l'état civil.

En effet, la RDC se bute à beaucoup de problèmes aggravés par le manque d'intérêt de la part des Congolais pour l'obtention des actes de l'état civil sur les différents événements survenus au cours de leur vie, au manque d'information sur les démarches à effectuer et les formalités à accomplir pour obtenir les actes d'état civil et le plus souvent pour des raisons d'ordre économique, social et culturel.

Plus formellement, parmi les causes du dysfonctionnement des services de l'état civil, nous pouvons épingler :

- La faible implication des autorités nationales et provinciales (Ministère de la Justice et celui de l'Intérieur) à l'organisation du service de l'état civil ;
- Le coût élevé des frais à payer pour les actes de notoriété et les jugements supplétifs ;
- La faible coordination (absence d'unicité) dans l'exécution du plan d'action entre les provinces et l'administration centrale du Ministère de l'Intérieur ;
- L'indisponibilité des registres dans les bureaux d'état civil dû au retard dans leur signature (paraphe) et leur cotation ;
- La sous information ou l'ignorance de la population de l'importance de l'enregistrement à l'état civil ;
- La sous-qualification du personnel œuvrant dans les bureaux de l'état civil ;
- L'insuffisance des camions ou autres unités mobiles pour la sensibilisation de la population ;
- Le manque de motivation des agents commis à l'état civil ainsi que des membres de la coordination dans les activités de suivi de la mise en œuvre du plan d'action ;
- Le faible cadre défini pour la collaboration entre différents ministères ayant de rapport avec le fonctionnement du service de l'état civil ;
- L'insuffisance de bureaux de l'état civil (1201 bureaux principaux), face à la grande superficie de la RDC (2.345.410 km²) ;
- La faible mobilisation des partenaires pour la mise en œuvre des activités du Plan d'action national (deux partenaires seulement continuent jusqu'à présent à appuyer financièrement ou matériellement le Ministère de l'Intérieur dans ce domaine. Il s'agit de l'Unicef-RDC et de la RSA) ;
- La non fiabilité des statistiques sur les enregistrements à l'état civil et leur transmission tardive et de façon irrégulière à qui de droit ;
- La quasi focalisation sur l'enregistrement des enfants à cause du fait du seul financement disponible (Mission de l'Unicef) ;
- Le fait que la femme considère que c'est une responsabilité de l'homme ;
- La non utilité de la déclaration (cela ne change rien au quotidien)
- Les services de l'état civil n'apparaissent pas dans différentes lois budgétaires, ce qui n'est pas pour favoriser une bonne coordination et une efficacité des services. Malgré les efforts consentis ces dernières années, le rythme de croissance de l'enregistrement à l'état civil demeure faible suite aux principaux problèmes et résultats ci-dessous :

Arbre des problèmes



Source : Stratégie Nationale de Redynamisation des faits d'état civil (2012)

Ce qui nous amène à évaluer le niveau d'enregistrement des faits d'état civil afin de trouver le gap qui doit être rattrapé afin d'atteindre le niveau des pays émergents. Vu la disponibilité des données, seul l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages va être étudié.

5. NIVEAU D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL EN RD CONGO

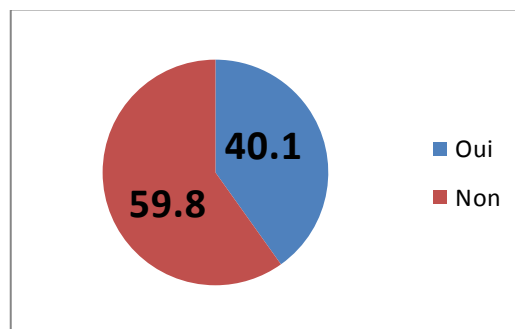
5.1. Enregistrement des naissances

La convention Internationale sur les Droits de l'Enfant stipule que chaque enfant a droit à un nom et à une nationalité et à la protection contre la privation de son identité. L'enregistrement de la naissance est un moyen fondamental de garantir ces droits aux enfants. Il rend légalement l'enfant membre d'une famille, lui confère le droit à la protection de l'Etat quand celle des parents fait défaut. Par l'acte d'enregistrement, l'enfant devient bénéficiaire des avantages sociaux à travers ses parents, comme l'assurance maladie et peut faire valoir ses droits à l'héritage.

Un Monde Digne des Enfants stipule l'objectif d'élaborer des systèmes pour garantir l'enregistrement à l'Etat civil de chaque enfant, à la naissance ou peu après, et de préserver ainsi son droit à avoir un nom et une nationalité, conformément aux lois nationales et aux instruments internationaux compétents. C'est dans cette optique que l'enregistrement des naissances occupe plusieurs articles dans le Code de la Famille de la RD Congo¹. En dépit de toutes ces dispositions, l'enregistrement des naissances reste faible. Pour s'en rendre compte, découvrons les résultats de l'enquête pilote Unicef organisée dans le territoire de Mbanza-Ngungu en 2007 et l'enquête nationale MICS 2010.

Dans l'enquête menée dans le territoire de Mbanza-Ngungu auprès de 1700 ménages sur l'enregistrement des faits d'état civil, sur 16700 enfants (tout rang confondu) nés entre l'année 2000 et 2010, il y a 6700 enfants dont la naissance avait été déclarée, soit 40,12% contre 10000 enfants, soit 59,88% dont leurs naissances ont fait l'objet d'aucune déclaration tel que l'indique le graphique ci-dessous.

Graphique n°1 : Pourcentage des naissances déclarées parmi celles survenues entre 2000 et 2010



Plus explicite encore, lors de l'enquête nationale 1-2-3 menée en 2010, seulement 28% d'enfants de moins de 5 ans ont été enregistrés à l'Etat Civil. Parmi ceux-ci, seulement 5% avaient présenté un Acte de naissance ; celui-ci n'avait pas été vu pour 19% d'enfants tandis que 4% n'en

¹ **Article 116** (Toute naissance survenue sur le territoire de la République doit être déclarée à l'officier de l'état civil de la résidence du père ou de la mère dans les 30 jours qui suivent la naissance) ; **Article 117** (La naissance de l'enfant est déclarée par le père ou la mère, à défaut, par les ascendants et les proches parents de l'enfant ou par les personnes présentes à l'accouchement. La déclaration peut être faite par mandataire porteur d'une déclaration écrite, même sous seing privé, du père ou de la mère) ; **Article 118** (L'acte de naissance énonce : a) l'heure si c'est possible, le jour, le mois, l'année et le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant et le nom qui lui est donné) ; **Article 119** (Il est tenu dans les hôpitaux, maternités ou formations médicales publics ou privés, un registre spécial sur lequel sont immédiatement inscrites, par ordre de dates les naissances qui y surviennent. La présentation dudit registre peut être exigée par l'officier de l'état civil du lieu où est situé l'établissement ainsi que par les autorités administratives et judiciaire).

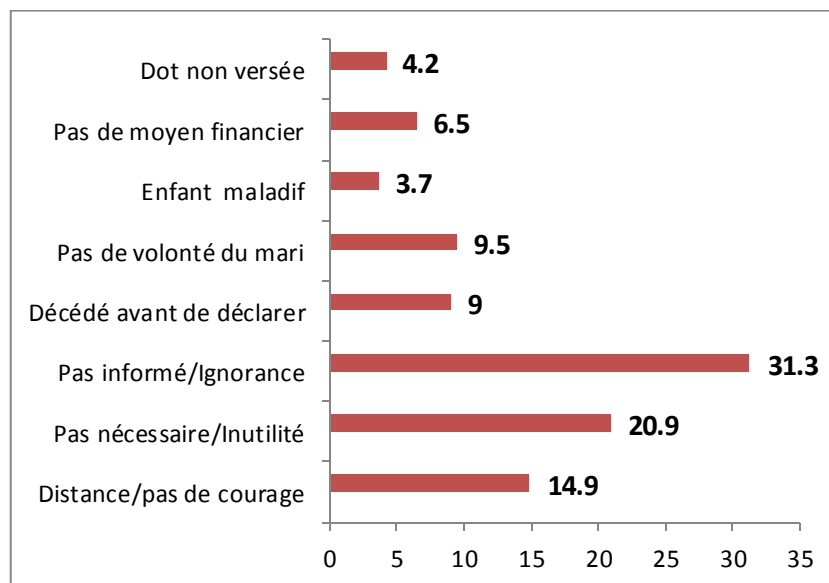
avaient pas du tout. Parmi les naissances enregistrées à l'Etat Civil, seulement 2% ont été enregistrées dans les délais.

Il n'existe pas de différence significative dans l'enregistrement des naissances entre garçons et filles. Au niveau des provinces, le Bandundu et le Bas-Congo présentent les proportions les plus élevées d'enfants dont la naissance a été enregistrée avec respectivement 61 et 57% d'enfants enregistrés, tandis que la province du Kasai Occidental présente la proportion la plus faible (9%). La ville de Kinshasa, malgré les campagnes réalisées pour amener les populations à faire enregistrer leurs enfants, a présenté un pourcentage inférieur à la moyenne nationale (25%).

Par ailleurs, l'enregistrement des naissances est plus effectif en milieu rural (29 %) qu'en milieu urbain (24%) et les proportions d'enfants enregistrés augmentent avec l'âge et le niveau d'instruction de la mère. Par rapport au quintile de bien-être socio-économique, la catégorie des plus pauvres détient le taux d'enregistrement le plus faible (25%), juste derrière la catégorie des plus riches (27%). Les proportions des catégories intermédiaires varient entre 28 et 30%. Quant à la religion, les enfants des chefs de ménage catholiques présentent les taux les plus élevés (34%), suivis de ceux des chefs de ménage Kimbanguistes (32%). Les enfants des musulmans présentent le pourcentage le plus faible (19%). L'enregistrement des naissances présente une tendance à la baisse par rapport aux résultats de l'enquête MICS2 de 2001, soit 34% d'enfants enregistrés en 2001 contre 28% en 2010 dans l'ensemble ; 36 % en milieu rural en 2001 contre 29% en 2010 et 30% en milieu urbain en 2001 contre 24% en 2010. Les détails sont donnés dans le tableau en annexe 1.

Les raisons de non déclaration des naissances données par les ménages enquêtés dans le territoire de Mbanza-Ngungu sont les suivantes :

Graphique n°2 : Raisons de non déclaration des naissances par pourcentage



L'ignorance de l'obligation de faire enregistrer son enfant et la nécessité de le faire représentent à eux seuls 52%. Ce qui signifie qu'il faut renforcer la communication sur l'importance et l'obligation de faire enregistrer son enfant en y prélevant les avantages liés à cet acte.

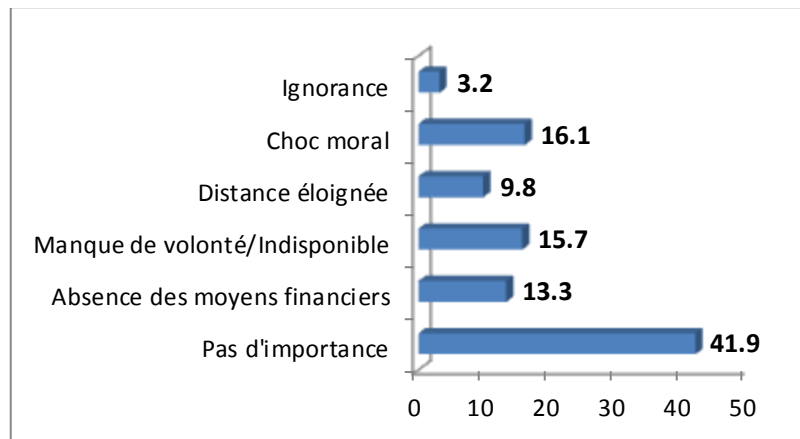
5.2. Déclaration des décès à l'état civil

En Afrique, il est encore fréquent que le décès garde un caractère strictement coutumier et traditionnel, sans aucun lien avec l'état civil. Or les causes de décès sont un élément tout à fait important en Afrique et l'état civil pourrait jouer un rôle dans le relevé des causes de décès. On peut avoir intérêt à déclarer un décès pour rayer la personne du rôle des impôts et en supprimer la charge au village du défunt par exemple. On peut aussi avoir intérêt à ne rien déclarer –pension, retraite- et des cas de longévité exceptionnels se retrouvant dans le monde (Michel François, 2001).

Tableau 2 : Effectif et pourcentage de décès déclarés à l'état civil

Déclaration des naissances		
	Effectif	%
Oui	1400	31,1
Non	3100	68,9
Total	4500	100

Sur 4500 décès survenus dans les ménages tels que déclarés par les membres de ménages 1400, soit trois décès sur dix seulement ont fait l'objet de déclaration et le reste n'a jamais été déclaré, soit sept sur dix. Et lorsqu'on a voulu connaître les raisons de la non déclaration des décès dans cette contrée, les réponses suivantes ont été données :

Graphique n°3 : Raisons de non déclaration des décès (en %)

Peu de gens ignore l'enregistrement des décès. L'argument le plus avancé est le manque d'importance (42%), le choc moral (16%) et le manque de volonté (16%).

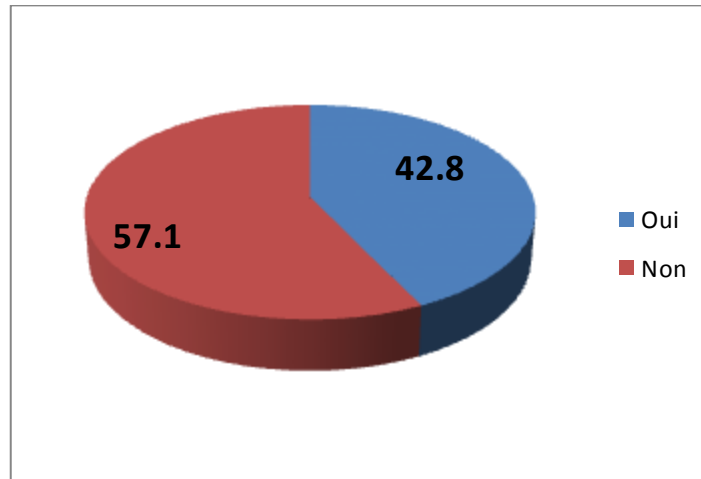
5.3. Enregistrement des mariages à l'état civil

L'enregistrement des mariages, répudiations et divorces posent des problèmes d'une extrême complexité en Afrique noire en raison de la diversité et de l'enchevêtrement des coutumes, traditions et religions. Ces problèmes doivent être abordés par l'étude du droit coutumier en relation avec un système d'état civil, en particulier pour arriver à donner de bonnes définitions des situations rencontrées.

En effet, malgré les dispositions prises par le Code de la famille, principalement en son article 370 du code de la famille, livre III selon lesquelles « Dans le mois qui suit la célébration du

mariage en famille, les époux et éventuellement leurs mandataires doivent se présenter devant l'officier de l'état civil du lieu de la célébration en vue de faire constater le mariage et d'assurer sa publicité et son enregistrement... », l'enregistrement est loin de suivre un schéma classique où chaque citoyen se marie conformément à la loi. La majorité des unions en RD Congo étant des unions de fait, la déclaration à l'état civil est sujette à caution. C'est ainsi que peu d'unions sont enregistrés à l'état civil, comme l'atteste l'enquête menée à Mbanza-Ngungu.

Graphique n°4 : Pourcentage des mariages enregistrés à l'état civil



Lors de cette enquête pilote de l'Unicef, sur 11900 femmes en union ou ayant déjà été en union, 5100 mariages ont été déclarés à l'état civil, soit 43%. Les raisons de cette faible déclaration sont données par le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Raisons de non déclarations des mariages avancées

Raisons	Effectif	%
Ignorance	140	20,6
Refus du mari	100	14,7
Pas d'importance de déclarer	70	10,3
Absence des moyens financiers	160	23,5
Polygamie du mari	50	7,4
Non paiement de la dot	160	23,5
Total	680	100

5.4. Déclaration des divorces à l'état civil

Malgré le caractère impératif de déclarer le divorce en RD Congo, au regard des dispositions du Livre III du Code de la famille en ses articles 546, 547 et 548 qui, respectivement, stipulent que *le divorce résulte d'une décision judiciaire prononçant la dissolution du mariage à la demande de l'un des époux* (Art.546), *la dissolution du mariage par les autorités coutumières ou familiales est sans*

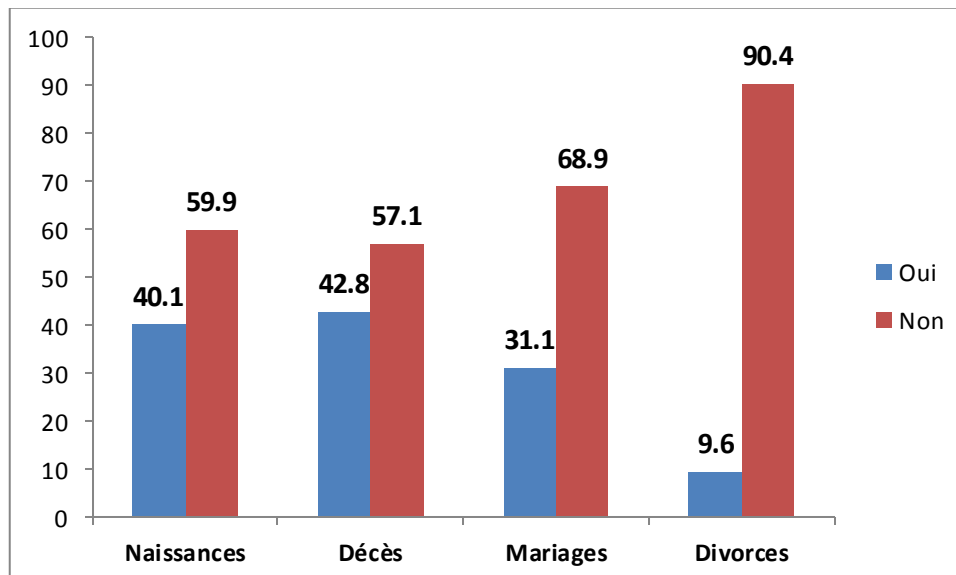
effet (Art.547) et la dissolution d'un mariage célébré en famille mais non enregistré sera prononcé conformément aux dispositions de l'article 380 et à celles de la présente section (Art.548), les divorces constituent un phénomène non déclaré à l'état civil. L'exemple est donné par l'enquête menée dans le territoire de Mbanza-Ngungu qui, sur cette question, a donné les résultats suivants :

Tableau 4 : Effectif et pourcentage de la déclaration des divorces

Déclaration des divorces		
	Effectif	%
Oui	200	9,6
Non	1900	90,4
Total	2100	100

Le divorce est parmi les événements les moins déclarés. Il ressort de cette étude que un dixième seulement de divorces a été déclaré à l'état civil, soit 9,6% contre 90,4% non déclarés. Les raisons de non déclaration suivantes ont été avancées. Pour avoir une idée d'ensemble sur les déclarations, ci-dessous, nous présentons graphiquement la synthèse de taux de déclaration des faits à l'état civil. Il se dégage que les faits déclarés sont largement inférieurs aux faits non déclarés. L'écart devient plus important pour les mariages et les divorces.

Graphique n°5 : Synthèse de déclaration des faits à l'état civil en pourcentage



6. LE DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (RGPH2), PALLIATIF DU REDRESSEMENT D'ETAT CIVIL

6.1. Le RGPH2, coup de pouce au système statistique général

La qualité et la disponibilité des données de l'état civil sont tributaires de la qualité de l'organisation de l'appareil statistique général et de la culture statistique de la population. A ce jour, le besoin en données sociodémographiques fiables et actuelles se fait donc sentir avec plus d'acuité, surtout depuis la mise en œuvre de la politique nationale de reconstruction et de décentralisation ; disposer de statistiques fiables et détaillées jusqu'au niveau des entités administratives de base est en effet un besoin impérieux à satisfaire. De même, la connaissance de la distribution et de la composition de la population par genre et par âge, celle des niveaux de mortalité, des mouvements migratoires, d'éducation et de fréquentation scolaire, et celle de l'emploi permettent de mieux concevoir et mieux orienter les politiques et programmes nationaux de développement : on ne peut pas planifier ni gérer correctement, sans statistiques sociales, démographiques et économiques fiables. Seule l'organisation du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) peut combler le vide prévalant et répondre aux besoins identifiés. C'est dans cette optique que le Gouvernement a signé le 8 août 2009, le Décret n°09/32 prescrivant le 2^{ème} Recensement Général.

En effet, la RDC a réalisé en 1984 son premier et unique recensement général de la population connu sous le nom de « Recensement Scientifique de la Population » (RSP)². Les projections démographiques tirées de cette opération ne sont plus valables du fait qu'elles portent sur une période de plus de 15 ans. Depuis l'an 2000, plusieurs enquêtes ont été menées dont les principales sont : les enquêtes MICS de 1995, 2001 et 2010, l'enquête 1-2-3 de 2005 et 2012 et l'enquête démographique et de santé (EDS) de 2007. Mais, celles-ci n'ont apporté qu'une solution partielle à la carence des données observée, du fait qu'elles ne fournissent des statistiques qui ne sont valables qu'au niveau national et provincial et qu'elles sont réalisées sur une base de sondage obsolète parce que vieille de plus de trente années.

Au cours de deux dernières décennies, la RDC a élaboré plusieurs plans et programmes de développement dont le Programme Triennal Minimum Actualisé (1997-1999) et la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de 2006-2011. Mais, aucun de ces programmes n'a pu intégrer des données fiables sur la population du fait que le pays n'a participé ni à la série des recensements des années 1990, ni à celle des années 2000. Les perspectives démographiques tirées du recensement de 1984 qui, soit dit en passant, n'a été exploité qu'à 10%, sont largement dépassées car portant sur une période de plus de 28 ans.

En cette période de reconstruction nationale et de mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation, le besoin de disposer de statistiques fiables et actuelles, détaillées jusqu'au niveau des entités administratives de base est ressenti avec beaucoup d'acuité. En effet, la connaissance de la distribution spatiale de la population et de sa composition par sexe et par âge ainsi que les données sur la mortalité, les migrations, les niveaux d'instruction et sur l'emploi permettent de mieux concevoir et d'évaluer les programmes. A cette fin, le Gouvernement a signé le Décret n° 09/32 du 08 août 2009 prescrivant le 2^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

6.2. RGPH2, un défi logistique et financier à chaque phase

Le recensement ou dénombrement de la population concerne tout individu se trouvant sur le territoire national de la RDC pendant la période de référence retenue. Les données à collecter portent sur des informations statistiques répondant aux besoins de développement du pays et qui ont fait l'objet des recommandations des Nations Unies pour l'organisation des recensements de la décennie 2010 (1994-2014). Trois types de questionnaires permettront de collecter les données sur les variables retenues : le questionnaire ménage ordinaire, le questionnaire ménage collectif et la fiche des localités remplie lors des travaux de cartographie censitaire. Le contenu de ces documents ainsi que les modalités de leur utilisation seront décrits dans les différents manuels qui seront rédigés par les divisions techniques du BCR. Quatre phases d'activités constituent le processus d'organisation d'un recensement, à savoir : (i) les activités préliminaires, (ii) la phase préparatoire, (iii) le dénombrement exhaustif (ou recensement proprement dit) et (iv) la phase post-censitaire.

²Le recensement scientifique de la population diffère des « Recensements administratifs » organisés annuellement par le Ministère de l'Intérieur, notamment sur leurs objectifs et les fondements méthodologiques.

a) Phase préliminaire

Les activités de cette phase consistent en la mise en place des structures pour la préparation et la planification des activités, l'élaboration des documents de base, le test de la méthodologie de la cartographie, le plaidoyer, la signature du Décret prescrivant le recensement et l'équipement des bureaux. Cette phase est presque bouclée car les organes centraux du RGPH2 sont en place, le chronogramme d'activités existe, les documents méthodologiques de base ont été élaborés, le décret prescrivant le recensement a été signé, les locaux ont été réhabilités et équipés, les travaux cartographiques sont en pleine préparation. Cette étape a mobilisé trois experts internationaux et un budget estimé à 3,5 millions de dollars US.

b) Phase préparatoire

Les principales activités entrant dans cette phase sont : la campagne de sensibilisation et d'information, les travaux de cartographie censitaire, l'élaboration de la méthodologie générale du recensement et des questionnaires, la conception des programmes informatiques et le recensement pilote. Tous les documents techniques sont prêts et disponibles et les travaux de cartographie sont en cours d'exécution. Cette période devra durer 8 mois au minimum et va mobiliser, en termes des ressources humaines 1800 opérateurs cartographes, 289 chefs d'équipe, 67 chefs d'équipes et 70 opérateurs SIG. Sur le plan logistique, il faut 74 véhicules, 900 motos, 600 vélos, 20 hors bord, 1700 tablettes, 1680 GPS, 80 laptops, 4 serveurs et autres accessoire (dont les bottes, les malles, les sacs à dos,..). Sur le plan financier, le budget pour cette opération est de 36.672.941 millions de dollars US, sans compter les ressources (11.300.000 de dollars US) à payer à la firme consultante (Groupement Sinfic/Quatenus Congo/Novageo) sélectionnée pour appuyer le BCR dans les travaux cartographiques.

c) Phase du dénombrement principal

Il s'agit de l'étape « clé » du RGPH2, soit la collecte des données auprès de la population. Il sera mené pendant un mois tout au plus par près de 92.000 agents recenseurs compte tenu de l'étendue du territoire national et 87 millions de dollars US. Les équipements à utiliser pour cette phase, qui devra se tenir, toute chose restant égal par ailleurs en Aout-Septembre 2016, sont en train d'être évalués. Cette phase comprend les activités suivantes : l'installation sur terrain, la formation du personnel, le déploiement du personnel de collecte sur le terrain, la collecte des données proprement dite et l'enquête de couverture.

d) Phase post-censitaire

Après le dénombrement, les activités suivantes seront réalisées : (i) transfert des données au BCR via les BPR ; (ii) traitement, apurement et tabulation des données ; (iii) analyse des résultats ; (iv) production des rapports d'analyses thématiques, (v) diffusion et dissémination des résultats ; (vi) rédaction et publication du rapport final sur l'exécution du projet de RGPH2. Son budget sera de 270.000 dollars USD.

6.3. Méthodologie du RGPH2

6.3.1. Première étape : réalisation des travaux cartographiques

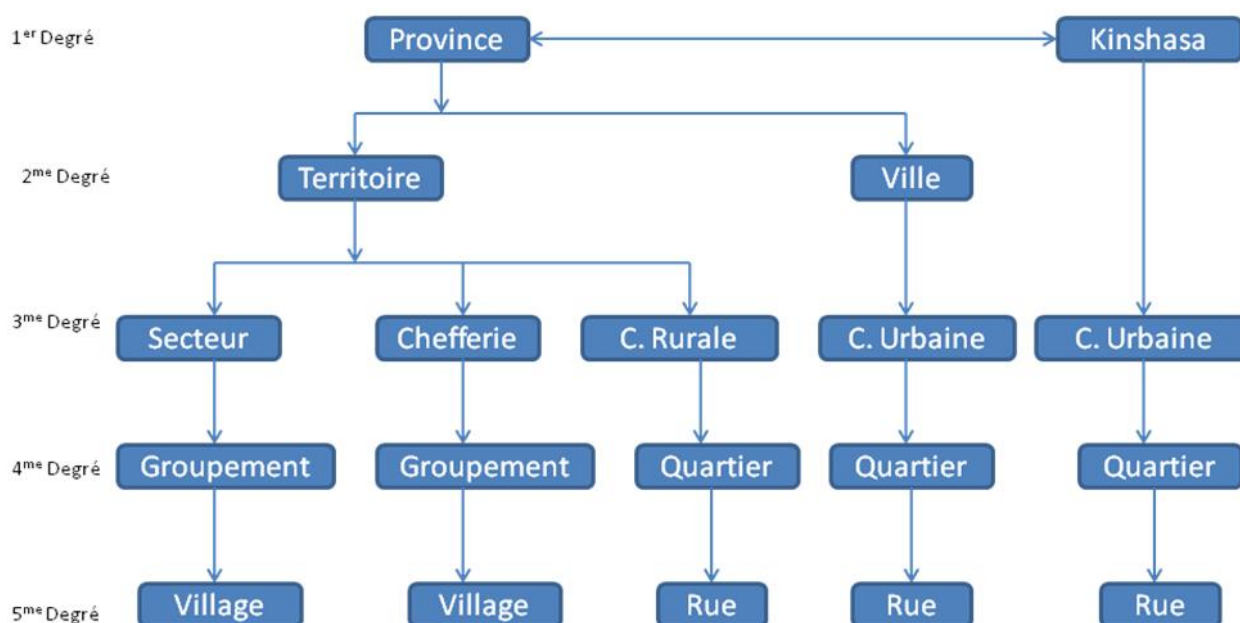
a) Structure territoriale et administrative de la RD Congo

La structure administrative de la RDC comprend actuellement 26 provinces y compris la Ville de Kinshasa, capitale du pays qui a le statut de province. Les provinces sont divisées en territoires et villes. Les territoires sont divisés en secteurs/chefferies communes rurales. Les secteurs et chefferies sont divisés en groupements et villages. Les villes quant à elles sont divisées en communes urbaines et quartiers.

Tableau 5. Structure Territoriale et Administrative de la République Démocratique du Congo

CODE	PROVINCE	VILLE	TERRITOIRE	COMMUNE		SECTEUR	CHEFFERIE	QUARTIER	GROUPEMENT
				URBAINE	RURALE				
10	KINSHASA	1	0	24	0	0	0	333	0
20	KONGO CENTRAL	9	10	22	13	55	0	115	366
31	KWANGO	3	5	11	12	20	6		236
32	KWILU	8	5	25	16	49	0		496
33	MAI-NDOMBE	3	8	8	13	15	4		52
41	EQUATEUR	2	7	4	6	21	1		132
42	SUD-UBANGI	2	4	6	3	17	0		200
43	NORD-UBANGI	2	4	5	3	11	0		125
44	MONGALA	2	3	7	3	13	0		174
45	TSHUAPA	1	6	2	6	23	1		184
51	TSHOPO	4	7	17	15	40	18		271
52	BAS-UELE	4	6	13	12	6	44		341
53	HAUT-UELE	5	6	16	7	5	40		395
54	ITURI	6	5	20	12	6	39		292
61	NORD-KIVU	6	6	21	31	7	10	144	96
62	SUD-KIVU	5	8	14	23	5	18	142	185
63	MANIEMA	6	7	18	16	21	13	35	32
71	HAUT-KATANGA	3	6	13	9	13	7		82
72	LUALABA	2	5	5	8	6	19		163
73	HAUT-LOMAMI	1	5	3	7	6	12		136
74	TANGANYIKA	4	6	13	4	12	17		122
81	LOMAMI	5	5	18	18	16	5		221
82	KASAI-ORIENTAL	4	5	14	9	21	1		137
83	SANKURU	5	6	17	6	39	2		420
91	KASAI-CENTRAL	2	5	8	20	33	0		314
92	KASAI	3	5	12	17	17	3		216
TOTAL		98	145	336	289	477	260		5388

Source: Ministère de l'Intérieur et Sécurité

Figure n°6. Structure Territoriale et Administrative de la RDC

b) Objectifs de la cartographie

La cartographie censitaire s'applique aux recensements et enquêtes. Elle a pour objectifs de :

- Assurer l'exhaustivité du recensement en permettant l'organisation rationnelle de la collecte ;
- Constituer une base de sondage aréolaire pour les enquêtes post censitaires ;
- Actualiser les cartes des entités administratives ;
- Actualiser le fichier des entités administratives dans l'ensemble du pays ;
- Créer une base de données géo référencées (lieux habités et infrastructures).

En partant de l'estimation de la population qui est de 70.000.000, le but de l'actuelle opération cartographique est de fournir au RGPH2 environ 82.100 cartes des aires de dénombrement dont 31.100 en milieu urbain et 51.000 en milieu rural. En dehors des cartes des aires de dénombrement, cette opération va produire 16.420 cartes des aires de contrôle (AC) et 3.280 aires de supervision. Chaque AD doit se situer intégralement à l'intérieur d'un niveau de découpage qui est le secteur, la chefferie ou la commune rurale en milieu rural et le quartier des communes urbaines en milieu urbain sans chevauchement ni confusion, facile à retrouver et à identifier sur le terrain et dont les habitants peuvent être recensés dans les délais prévus par un agent recenseur (30 jours).

Pour réussir cette opération, il est indispensable que toutes les personnes impliquées maîtrisent les objectifs visés, les principaux concepts et les résultats attendus. Les agents de terrain, doivent maîtriser la manière dont les outils de collecte doivent être remplis.

c) Synthèse des travaux cartographiques préparatoires

Afin de lancer les travaux cartographiques de terrain, les documents suivants doivent être apprêtés :

- Les 4 documents cartographiques fondamentaux.
- L'information géographique disponible.
- Le recrutement et formation du personnel.
- Les principaux aspects négatifs identifiés lors du test de Lunzadi et leurs solutions.
- Les 3 phases de production de la carte censitaire.
- Le mode opératoire.

- Le contrôle de qualité de la cartographie censitaire.
- La qualité attendue de la cartographie censitaire.
- Les produits cartographiques finals.

Tableau 6 : Documents Cartographiques fondamentaux , leur fonction et leur contenu

N°	TYPE	FONCTIONS	CONTENU
1	Logistique	1. Support à la planification 2. Support aux mouvements des agents sur terrain 3. Servir d'infrastructure géométrique à d'autres cartes	1. La localisation des agglomérations des populations connues (lieux habités) 2. Les réseaux qui permettent le transport des équipes (terrestre, aériennes et fluviales) 3. Les obstacles naturels à la circulation des équipes (étendues d'eau, forêts, zones géographiques difficilement accessibles, etc.) 4. Si possible, point d'intérêt spécifiques pour des activités telles que : - point d'approvisionnement et de maintenance de l'équipement de transport ; - centres d'approvisionnement en alimentation, - etc.
2	Administrative	1. C'est la base de la cartographie censitaire (les entités choisies pour le découpage en ADs sont le secteur, la chefferie, la commune rurale et le quartier des villes). 2. Aide à la planification.	1. La géométrie des unités administratives et ses relations logiques (province, territoire/villes, commune rurale, secteur/chefferie, commune urbaine, groupement/quartier, village/rue).
3	Pré-censitaire	1. Délimiter les aires de travail des opérateurs cartographes (pré-ADs). 2. Aider à chercher les structures habitées.	1. La géométrie des pré-ADs. 2. La position des structures potentielles habitées.
4	Censitaire	1. Délimiter les aires de travail des agents recenseurs (ADs). 2. Aider à chercher les structures habitées.	1. La géométrie des ADs. 2. La position des structures habitées et le nombre probable d'habitants.

Source : BCR, Méthodologie de la cartographie censitaire du RGPH2 (2015)

1. Information géographique disponible

- Vectorielle : Existante, mais pas très précise (IGC, RGC, MONUSCO)
- Images satellitaires ortho-rectifiées
 - o Bing
 - o Google
 - o Autres

2. Recrutement et formation du personnel

N°	AFFECTATION	FONCTION	EFFECTIF	INSTRUMENTS
1	Laboratoire	Opérateur SIG	70	MicroStation, NgXis, QGis
2	Terrain	Chef de brigade	83	Portable et Tablette (niuGis, Knowit et Quatenus)
		Chef d'équipe	348	Tablette (niuGis, Knowit et Quatenus)
		Opérateur cartographe	1394	Tablette (niuGis, Knowit et Quatenus)

3. Les trois phases dans la production de la carte censitaire

• La 1ère phase : au laboratoire

Elle a pour objectif de préparer toute l'information nécessaire pour conduire la 2ème phase. Elle va consister à :

- démarrer la production de la Carte Logistique car elle sera nécessaire pour toutes les activités sur le terrain (2ème phase et le dénombrement);
- définir les limites administratives (Secteurs, Chefferies, Communes Rurales et Quartiers), au laboratoire, dès que possible, afin de permettre leur validation sur le terrain;
- faire la cartographie pré-censitaire qui est simplement :
 - o La délimitation des aires de travail (pré-AD) de chaque opérateur de terrain et,
 - o l'indication des habitations potentielles.

- **La 2ème phase : sur le terrain**

Elle a pour objectifs :

- Obtenir/valider les limites administratives (Secteurs, Chefferies, Communes Rurales et Quartiers) afin de permettre de définir la géométrie de la Carte Administrative ;
- Confirmer/corriger l'existence des structures d'habitation aux points où elles sont indiquées dans la cartographie pré-censitaire et obtenir le nombre d'habitants de chaque structure;
- Confirmer/corriger l'existence des éléments physiques (repères naturels et artificiels) du terrain qui peuvent aider à la délimitation des ADs, disponibles dans la carte logistique ;
- Enrichir et actualiser l'information logistique disponible dans la carte logistique pour permettre une planification et exécution du dénombrement général.

- **La 3ème phase : au laboratoire**

Elle a pour objectifs de :

- actualiser les données,
- finaliser la Carte Administrative Technique,
- délimiter les ADs en accord avec les critères définis, en utilisant :
 - o la géométrie de la Carte Administrative Technique;
 - o la connaissance de la localisation de chaque structure d'habitation et du nombre d'habitants (disponible dans la Carte Censitaire). A cet effet, la taille souhaitée est de 600 habitants en milieu rural dispersé, 800 habitants en milieu rural concentré et 1.000 habitants en milieu urbain;
 - o les éléments physiques du terrain qui peuvent aider à cette délimitation, disponibles dans la Carte Logistique actualisée.

4. **Préalables pour descendre sur terrain**

- **Tâches préparatoires**

- o Installation du serveur central (Data Center) ;
- o Installation du Réseau informatique ;
- o Installation des équipements du laboratoire ;
- o Installation des logiciels (software);
- o Recrutement des opérateurs SIG ;
- o Recrutement du personnel de terrain ;
- o Revoir l'énergie du bâtiment (installation du groupe électrogène) ;
- o Internet 24/24
- o Formation des opérateurs SIG ;
- o Formation du personnel de terrain ;
- o Identification et délimitation des lots (grilles) de production.

- **Tâches de production**
- **Au laboratoire : 1ère phase**
 - Préparation du catalogue d'objets finals ;
 - Création du fichier semence qui définit toutes les caractéristiques communes à tous les fichiers de travail ;
 - Création des feuilles de travail ;
 - Vectorisation de la cartographie logistique et des structures ;
 - Liaisons géométriques entre feuilles ;
 - Délimitation des pré-ADs ;
 - Exportation pour la Base de Données Géographiques ;
 - Constitution des Brigades ;
 - Création de la Carte Itinéraire ;
 - Création des SDCards.
- **Sur le terrain : 2ème phase**
 - Tâches des chefs de brigade
 - Le chef de brigade contacte les autorités locales à son niveau hiérarchique en expliquant les objectifs de la brigade et sollicite leur implication pour le succès de l'opération ;
 - Il planifie les opérations des équipes en utilisant toute l'information reçue, incluant la Carte Itinéraire ;
 - Ensuite il procède à la remise des SD Cards aux chefs d'équipes ;
 - Il coordonne et contrôle la succession des événements de la brigade;
 - Il clôture les travaux de la brigade quand ils sont complètement terminés.
 - **Tâches des chefs d'équipe**
 - Le chef d'équipe contacte les autorités locales à son niveau hiérarchique en expliquant les objectifs de la brigade et sollicite leur implication pour le succès de l'opération ;
 - Il planifie les opérations des opérateurs cartographes;
 - Il coordonne et contrôle la succession des événements des opérateurs ;
 - Il ferme « logiquement » chaque pré-AD quand un opérateur termine ses travaux dans la pré-AD ;
 - Il remplit les formulaires digitales avec les données de la Fiche d'Infrastructures et les données agricoles;
 - Il demande aux autorités locales la délimitation des unités administratives et fait son dessin vectoriel sur la tablette ;
 - Il vérifie et si nécessaire, corrige l'information logistique.
 - Enfin, il fait le mieux possible pour aider à enrichir la carte logistique qui est fondamentale pour le dénombrement.
 - **Tâches des opérateurs**
 - L'opérateur visite toutes les structures d'habitation qui existent dans sa pré-AD et pose les questions prévues dans sa fiche ménages (surtout le nombre d'habitants) ;
 - Il demande à son chef d'équipe de clôturer les travaux dans ça pré-AD. Ça c'est important car, quand il y a la possibilité de transférer sans fils directement les données, les travaux de la 3ème phase peuvent commencer immédiatement, même sans le retour physique de la tablette ou SD Card au laboratoire.

- **Au laboratoire : 3^{ème} phase**

- Actualisation des cartes ;
- Finalisation de la Carte Administrative Technique ;
- Délimitation des Aires de Dénombrement ;
- Production des documents finals du dénombrement (Registre des ADs, Fiche de découpage censitaire, Carte des AS, Carte des AC, Carte des ADs).

6.3.2. Deuxième étape : le Recensement pilote

a. Objectifs du recensement pilote

Le recensement pilote est une sorte de répétition générale de l'opération principale qui a pour objet de simuler l'exécution du recensement dans son ensemble. Il vise principalement à tester tous les outils de collecte y compris la cartographie censitaire, la communication et la mobilisation sociale et l'ensemble du dispositif organisationnel relatif aux différentes phases du projet. De manière spécifique, le recensement pilote vise à tester :

- Les équipements retenus et la coordination des opérations sur toute la chaîne des activités de collecte ;
- le recrutement et la formation des différentes catégories de personnel ;
- la collecte des données sur le terrain et l'enregistrement des réponses sur les PDA ou tablettes ;
- la qualité de la cartographie censitaire ;
- la stratégie de communication et de mobilisation sociale ;
- le rendement journalier des agents recenseurs ;
- les procédures de transfert des données collectées aux SIG/PC et au serveur central du BCR ;
- les procédures et programmes de saisie et vérification des questionnaires et
- le test des programmes de tabulation des résultats.

Les produits attendus de ce pilote sont les réponses concernant : (i) la qualité de la logistique et de l'organisation générale du RGPH2 (la structure d'exécution, la méthodologie y compris le calendrier et la durée des activités de terrain, l'équipement, la communication, etc.); (ii) la qualité de la cartographie censitaire ; (iii) l'approche méthodologique adoptée pour la mobilisation sociale ; (iv) les procédures de formation et de recrutement du personnel de terrain; (v) les questionnaires et la méthode d'interview pour les administrer ; (vi) le système d'exploitation des données collectées ; etc. A l'issue des opérations du recensement pilote, un rapport technique sera produit. Ce dernier fera l'objet d'une exploitation approfondie en atelier organisé afin d'évaluer et de produire les résultats des tests concernant la méthodologie et l'organisation générale du RGPH.

b. Méthodologie

Le recensement pilote sera réalisé dans 100 AD choisies de façon raisonnée et réparties sur l'ensemble du territoire national. Sur la base des critères de difficultés d'accès, d'étendue de la zone de supervision, de couverture du réseau de la téléphonie cellulaire, de densité de peuplement, de dispersion de la population, du nomadisme, de la présence des déplacés de guerre, de l'insécurité, de la présence des populations particulières, des populations réticentes et méfiantes vis-à-vis des intervieweurs. Ces AD seront sélectionnées en tenant compte de la population en zone urbaine et en zone rurale. A raison de 4 agents par contrôleur, il sera recruté à cette occasion 100 agents recenseurs et 20 contrôleurs. Ce personnel sera formé par les membres du BCR qui seront des superviseurs des opérations de collecte dans ces zones de supervision. En raison de 1000 individus en moyenne dans

une AD, il sera recensé pour le recensement pilote un total approximatif de 100 000 individus, sur une base moyenne de 5 personnes par ménage, soient 20000 ménages.

Le RP sera réalisé dans la ville de Kinshasa (les zones périphériques et/ou érosives d'habitat précaire) et les provinces de l'Equateur (zones difficiles d'accès), le Nord Kivu (insécurité et existence de populations déplacées), le Bandundu (population pygmée et zones difficiles d'accès), du Bas-Congo (forte densité de la population rurale) et Province Orientale (où l'on observe un mode de vie nomade de «Mbororo», et les populations particulières «Nzambe Lumumba, kitawaristes»). Le recensement pilote se fera trois mois après le lancement des activités cartographiques. Les activités préalables à son organisation sont :

- La réalisation de la cartographie dans les AD où interviendra le recensement pilote,
- l'acquisition du matériel de collecte, l'impression des documents de collecte,
- la sélection et la formation des agents recenseurs,
- la sensibilisation,
- la collecte des données,
- le traitement des données et l'analyse des résultats,
- l'atelier d'évaluation du recensement pilote et leçons à tirer et
- la rédaction des recommandations du recensement pilote pour la finalisation des outils de collecte et de programmation.

c. Formation et besoins en personnel

Pour cette opération, 100 agents recenseurs et 25 contrôleurs seront recrutés. Ce personnel sera formé par les membres du BCR qui seront superviseurs des opérations de collecte dans ces Aires de supervision. En raison de 1000 individus en moyenne dans une AD, il sera recensé pour le recensement pilote un total de 100 000 individus, soient 20 000 ménages sur une base moyenne de 5 personnes par ménage.

6.3.3. Dénombrement de la population proprement dit

Le dénombrement exhaustif est la phase au cours de laquelle tous les individus se trouvant sur le territoire national sont dénombrés de manière exhaustive. Il consiste sur le territoire national à collecter des informations auprès de tous les ménages sur leurs caractéristiques respectives et celles des individus qui les composent. C'est la phase la plus cruciale de l'opération de recensement. En une période relativement limitée, elle mobilise d'importantes ressources humaines, financières et matérielles.

a. Objectifs

L'objectif du dénombrement est de compter sans omission ni répétition l'ensemble des habitants du pays et d'enregistrer leurs caractéristiques en vue d'établir des statistiques permettant de mieux connaître les différents aspects de la population de la RDC et qui puissent servir de base à la planification des programmes de développement du pays. En termes de résultats attendus, cette phase permettra d'avoir l'effectif total de la population de la RDC, sa composition par sexe et par âge, sa répartition géographique par unité administrative et par milieu de résidence ainsi que sa répartition selon les caractéristiques socioéconomiques : natalité, fécondité, mortalité des enfants, des adultes et des mères, migrations, activité économique, chômage, scolarisation, niveaux d'éducation, etc. De plus les résultats répartis par AD permettront de monter la base de sondage pour les enquêtes de population et pour les enquêtes agricoles.

b. Méthodologie

L'unité statistique du dénombrement est le ménage. Tous les individus d'un ménage vont être dénombrés selon leur statut de résidence. Le statut de résidence distingue les résidents habituels présents ou absents et les visiteurs ; ce qui permet de classer les individus en deux groupes de population distincts : la population de droit (résidents présents plus les résidents absents) et la population de fait (résidents présents plus les visiteurs).

La méthode de collecte retenue est la méthode dite de « porte à porte » en général, et dans certaines zones particulières (d'insécurité ou de faible densité, etc.), la méthode du balayage. Dans la première méthode l'agent recenseur va visiter les ménages porte à porte, dans la seconde, le superviseur et son équipe visitent et dénombrent simultanément les ménages d'une aire de dénombrement de la zone de supervision.

Pour le RGPH2, le dénombrement exhaustif s'appuie sur une chaîne opérationnelle articulée en trois niveaux sous la coordination du BPR au niveau provincial et du BCR au niveau central : un agent recenseur ; un contrôleur ; un superviseur pour coordonner la collecte dans une zone de supervision ; Il travaille aussi en collaboration avec l'agent du BCR détaché auprès du BPR. Les aires opérationnelles dénommées « aires de dénombrement (AD) » seront regroupées en 4 pour constituer une aire de contrôle (AC). L'assiette de découpage (le secteur, la chefferie ou la cité en milieu rural, et le quartier en milieu urbain) est la zone de supervision qui sera confiée à un superviseur. Le nombre de contrôleurs à superviser par zone sera fonction de l'étendue et/ou de la densité de peuplement de l'assiette de découpage.

Au niveau du BPR qui a un rôle essentiellement politico administratif, il sera attaché deux agents du BCR pour assurer le suivi et l'exécution des opérations techniques et logistiques. Avec la décentralisation, on comptera au total 26 BPR sur l'ensemble du pays, dont 15 correspondent aux nouvelles provinces. A son niveau, le BCR est chargé de la coordination générale tant aussi bien de l'ensemble des opérations que de la phase de dénombrement sur toute l'étendue du territoire national. Pour faciliter les contacts, tous les agents de terrain (recenseurs, contrôleurs et superviseurs) seront dotés d'un forfait communication. Ce forfait comprend une carte SIM créditée en unités de communication pendant la durée de la collecte obtenue auprès de l'opérateur national le mieux implanté dans la zone concernée.

c. Formation et besoins en personnel

Trois catégories de membres du personnel sont prévues : les agents recenseurs, les contrôleurs et les superviseurs. Pour le renforcement des capacités, 65 formateurs seront recrutés (membres du BCR et agents de l'INS). Ceux-ci seront déployés dans les 26 BPR pour recruter et former 3000 superviseurs des zones de dénombrement. Suite à ces estimations, le ratio formateur/superviseur serait de 1/46 en moyenne. Les superviseurs recrutent et forment les agents recenseurs et les contrôleurs sous la supervision du BCR. Compte tenu de l'estimation de la population qui varie de 72 à 75 millions d'habitants pour 2014, le nombre total d'agents recenseurs et contrôleurs à recruter est estimé respectivement à 75 000 et 18 750 (1 contrôleur pour 4 agents recenseurs).

Ainsi, 93750 agents de terrain seront formés et déployés sur l'ensemble du territoire (3.000 AS, soit un ratio de 1 superviseur pour 5 contrôleurs) pour collecter les données. Une réserve de 6.000 agents sera constituée à raison de deux par AS pour pallier au désistement et autres départs. Ceci amène à former près de 105.360 agents de terrain. Le dernier recensement datant de 1984, les compétences pratiques du recensement méritent un renforcement des capacités (équipement,

formation, expertise externe). Par ailleurs cette phase va nécessiter la mobilisation d'un nombre très important d'acteurs au niveau central et au niveau périphérique. Ainsi au delà de la formation spécifique à la collecte des données, une formation de base au recensement sera assurée de manière à renforcer non seulement la culture du recensement dans le pays mais aussi les capacités des cadres nationaux pour la collecte et l'analyse des données en général et pour l'exécution d'un recensement en particulier. En plus du CTP, le BCR a recruté un expert logisticien. Les capacités de ce dernier à prévoir les besoins, à mobiliser les ressources humaines et identifier les solutions suivant sa connaissance du pays seront déterminantes pour la réussite du dénombrement exhaustif.

6.3.4. Enquête Post-Censitaire (EPC)

a. Objectifs

L'objectif principal de l'enquête post censitaire (EPC) est de mesurer les erreurs de couverture (complétude) du dénombrement et la qualité des informations collectées. C'est un outil important d'aide à la décision si l'on doit ou non ajuster les données collectées. De façon spécifique, l'enquête post censitaire doit permettre :

- L'évaluation quantitative des résultats en termes d'exhaustivité ou de couverture,
- l'évaluation de la qualité des réponses ou du contenu pour certaines variables importantes,
- l'évaluation de la qualité des AD comme base de sondage pour les enquêtes intercensitaires futures et
- l'obtention d'une base statistique concrète pour les ajustements éventuels dans les analyses démographiques.

Les produits attendus sont (i) des indicateurs permettant de mesurer l'exhaustivité du dénombrement et la qualité de certaines informations et (ii) des coefficients correcteurs pour l'ajustement éventuel des données.

b. Méthodologie

Une équipe de cadres sera mise en place pour réaliser toutes les activités liées à l'EPC, de la conception à l'exploitation des résultats. L'EPC sera conçue (design, questionnaires et autres documents) en même temps que le recensement proprement dit, la séparation des équipes garantissant l'indépendance des deux opérations. L'EPC sera réalisée dans un délai maximum de 3 mois après le retour des derniers agents déployés sur le terrain pour le dénombrement principal.

L'exploitation de l'EPC se fait à travers l'appariement. Ce dernier consiste à comparer les données de l'EPC avec celles du recensement. Au terme de l'appariement, on doit identifier les personnes et les ménages omis et ceux dénombrés plus d'une fois ou par erreur au recensement. Pour plus de rentabilité de l'opération et du fait des objectifs assignés à l'EPC, la phase d'appariement doit faire l'objet de beaucoup d'attention ; elle est aussi importante que la collecte des données sur le terrain. Du fait que la collecte des données se fait sur support électronique, le développement d'un programme spécifique sera nécessaire en vue de l'appariement des données recueillies au dénombrement exhaustif avec celles issues de l'EPC. Il est possible d'envisager, grâce à l'équipement électronique, de procéder à l'appariement des questionnaires sur place.

Les travaux d'appariement se dérouleront pendant 2 mois au bureau et consisteront à retrouver parmi les enregistrements du recensement, chaque ménage et chaque personne dénombrée dans l'EPC. C'est une opération à double sens, car, elle permet d'identifier, en plus des omissions, les faux dénombrements.

6.3.5. Traitement des données

Le traitement des données intéresse quasiment tous les aspects du recensement, depuis le choix des thèmes et la conception du questionnaire jusqu'à l'analyse des résultats définitifs, en passant par la préparation et la supervision des opérations de terrain.

a. Objectif

A l'issue de cette opération, toutes les données collectées lors des travaux de cartographie censitaire, du recensement pilote, du dénombrement principal ainsi que de l'enquête de couverture, seront respectivement transférées au serveur central et celui de secours, pour être traitées (concaténation, redressement et apurement) et tabulées, en vue des analyses statistiques et de la publication.

Les activités du traitement des données vont principalement consister à :

- Mettre en place un plan de traitement informatique devant prendre en charge l'ensemble du processus de la réalisation du RGPG2 dans ces différentes phases ;
- développer des programmes informatiques (applications y compris pour la collecte des données, les vérifications et contrôles de qualité et l'exécution des plans de tabulation et d'analyse) ;
- former les agents à l'utilisation des PDA/tablettes ;
- Mettre en place en partenariat avec les fournisseurs d'accès Internet une plateforme Intranet sécurisée de transmission des données collectées par les agents recenseurs ;
- concaténer les données collectées sur les PDA/tablettes ;
- apurer les données par le contrôle de cohérence et d'exhaustivité des données et
- exécuter les programmes informatiques pour la production des tableaux prioritaires et d'analyse thématique.

b. Stratégies

Pour mener à bien ces activités, la stratégie pour le BCR va consister à :

- mettre en place une équipe d'experts informaticiens bien équipés devant définir une chaîne fonctionnelle de production informatique ;
- former l'équipe de traitement par un consultant spécialiste de la programmation pour ordinateurs mobiles ;
- développer l'application de collecte de données sur base du questionnaire ;
- charger l'application ainsi développée sur les PDA/tablettes ;
- concevoir et mettre en place un système de contrôle et de gestion de données à implémenter sur les portables de la supervision et à exécuter avant la transmission des données au niveau du serveur provincial ;
- mettre en place un système logistique et de gestion performant des équipements de collecte afin de permettre le chargement des programmes dans les PDA et les laptops aux niveaux central et provincial, et d'en assurer l'acheminement dans les zones de supervision ;

Ainsi, les besoins liés à cette activité (personnel, locaux, équipement et logiciel) doivent être considérés dans la perspective générale du recensement, et cela dès le début de la préparation. Le personnel permanent et temporaire doit être impliqué dans le traitement des données du recensement. A l'instar des autres phases du recensement, le personnel permanent viendra de l'INS et d'autres départements ministériels et agences du Gouvernement. La plupart d'entre eux seront des concepteurs, responsables de maintenance des bases de données, responsables pour la sécurité des données, web masters, responsables du SIG, programmeurs, superviseurs et des administrateurs de réseau et de base de données. Ce recrutement sera aussi ouvert au marché du travail.

c. Méthodologie

Rappelons que la RDC a opté pour l'utilisation des nouvelles technologies, plus précisément de 93 750 PDA. L'utilisation des PDA/tablettes pour ce recensement garantira la fiabilité des données recueillies en permettant notamment, la saisie directe des questionnaires et la vérification automatique des valeurs propres à chaque question au moment de l'interview et en s'assurant que les filtres et sauts automatiques propres aux différentes chaînes de questions sont respectés. Elle permettra donc d'éviter les erreurs de l'agent recenseur.

En somme, elle permettra d'optimiser la durée de l'interview et celle de l'exploitation des données (apurement, redressement et analyse), éliminant ainsi l'étape compliquée et très longue de la codification et saisie des données à partir des questionnaires-papier.

En effet, l'agent contrôleur (Chef d'équipe) muni d'un PDA va récupérer régulièrement, au moyen d'un micro SD, les données collectées par les 4 agents recenseurs qu'il a sous son contrôle. Les données rassemblées par le contrôleur sont à leur tour récupérées par le superviseur qui les transmet à partir de son laptop/notebook connecté à l'internet aux 4 serveurs SQL desservant les 11 provinces et placés à des endroits bien choisis. Chaque PDA est identifié par un numéro de série qui permet de tracer les données qu'il a transmises dans les bases de données.

A leur tour, les responsables des 4 bases de données SQL transmettent les données au système central de traitement du BCR à Kinshasa. La transmission est cryptée (sécurisée) et réalisée par internet, utilisant une connexion bande large, des modems 3G ou même des satellites, au moyen des antennes fixes ou mobiles. En ce qui concerne les défaillances d'équipement, il conviendra de former les responsables des services à les prévenir par une utilisation rigoureuse de l'équipement qui leur sera confié ; par des visites régulières dans les centres pour parer à toute défaillance et par le maintien d'un stock de remplacement.

7. PRISE EN CHARGE DES FAITS D'ETAT CIVIL PAR LE RGPH2

Dans cette partie, il est question de présenter quelques variables qui ont été intégrées dans le questionnaire du RGPH2 concernant précisément les faits d'Etat civil.

7.1. La naissance

Le RGPH2 va améliorer les statistiques liées aux faits d'état civil. En effet, en ce qui concerne les naissances, le questionnaire du dénombrement exhaustif va non seulement permettre *de disposer des statistiques sur la date et le lieu de naissance, sur la nationalité et les parents* mais aussi pose des questions liées à *la possession ou non d'un acte de naissance*. Les discussions avaient démarré avec l'Unicef qui souhaitait un jumelage de la collecte des données du recensement avec l'enregistrement des naissances. Le RGPH2 utilisant les NTIC et étant donné la complexité de tâche attendue de l'agent recenseur, le recensement va se fier uniquement aux seules déclarations.

7.2. La Filiation

Le RGPH2 a prévu un questionnaire sur le lien de parenté. L'objectif est de connaître *le type de relation existant entre les membres et le chef du ménage d'une ménage d'une part et entre eux-mêmes les membres du ménage*. S'agit d'un lien familial rapproché (filiation), d'une adoption, d'une reconnaissance ou d'un lien familial élargi.

7.3. Le mariage

Le mariage est une variable prise en charge par le RGPH2. Il va fournir des statistiques sur *l'état matrimonial, sur le type de mariage pour les personnes mariées et les naissances issues de ces unions*. Une question est consacrée à *l'enregistrement des mariages à l'état civil*. C'est donc une

avancée parce que le recensement permettra en même temps de sensibiliser les populations sur plusieurs variables dont les questions posées par les personnes recensées viendront nourrir le débat.

7.4. Le décès

Le recensement va permettre de disposer les statistiques à jour *le nombre des décès survenus au cours de 12 derniers mois* précédant le passage de l'agent recenseur. Pour les personnes décédées, il sera question de connaître *la date de décès, l'âge au décès, la déclaration du décès à l'état civil ainsi que les circonstances des décès* pour les femmes enceintes. Le recensement étant une enquête rétrospective fera le point sur la situation antérieure tout en donnant les statistiques globales jusqu'au niveau le plus désagrégé. Ces données seront transmises à temps réel vers un serveur central placé à Kinshasa avec une approche méthodologie succincte ci-après.

Ainsi, étant en possession de ces statistiques, les services de l'état civil devront mettre en place des stratégies visant à rattraper le gap d'enregistrement obtenu lors du recensement et à pérenniser les acquis en y insufflant une nouvelle dynamique dans l'enregistrement des actes d'état civil. Car « le recensement ne remplace pas les services de l'état civil mais constitue un ébauche de redynamisation sur base duquel les réformes devront se cimenter » (François Michel, 2001). Ce qui implique la mise en œuvre des stratégies suivantes.

8. AXES STRATEGIQUES DE PERENNISATION D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL EN RD CONGO

- Le Programme d'Actions Prioritaires du Gouvernement prévoit, en matière d'état civil de :
- disposer dans les services d'état civil des ressources humaines suffisantes et compétentes,
 - doter régulièrement les services d'état civil des fournitures nécessaires,
 - accroître la fréquentation des services de l'état civil,
 - réorganiser l'archivage des actes de l'état civil,
 - assurer la synergie avec les autres secteurs intervenant dans l'état civil,
 - assurer l'implication et la participation communautaires,
 - rendre plus perceptible le rôle de l'état civil grâce à une politique appropriée, à une meilleure coordination et application de la loi et au développement du partenariat et
 - créer et réaménager les bureaux d'état civil à travers le pays.

Pour rendre opérationnels ces objectifs, un Plan de redynamisation des services de l'état civil a été élaboré pour coût total de 180790030 millions de dollars US. Ce dernier est subdivisé en cinq axes stratégiques suivants :

- Plaidoyer pour l'engagement des autorités nationales et provinciales à l'état civil ;
- Amélioration des infrastructures et des performances des services de l'état civil ;
- Rapprochement des services de l'état civil des populations ;
- Amélioration de la communication en matière de l'état civil ;
- Coordination optimale du processus d'enregistrement à l'état civil.

Axe stratégique 1 : Plaidoyer pour l'enregistrement des autorités nationales et provinciales à l'état civil

Programmes	Sous-programmes	Nombre de projets (5)
1.1. Promotion de l'obligation légale de l'enregistrement à l'état civil	1.1.1. Plaidoyer et vulgarisation de la loi et textes sur l'état civil	(1) Organiser un plaidoyer en faveur de plus d'attention aux questions de l'état civil et vulgariser la loi et les textes sur l'état civil.
	1.1.2. Révision du Code de la Famille	(2) Révision du Code de famille
1.2. Instauration d'une journée nationale d'Etat civil e RDC	1.2.1. Institution de la Journée nationale d'état civil et célébration d'un mois d'activités (sensibilisation pour l'enregistrement des faits d'état civil)	(1) Décret portant institution d'une journée nationale de l'état civil (2) Célébration de la journée nationale de l'état civil (les activités s'étendront sur 1 mois à partir de 2014)
	1.2.2. Campagne d'enregistrement gratuit à l'état civil	(1) Adoption et promulgation d'un moratoire (délai de grâce de 6 mois) pour l'Etat civil en 2013.

Axe stratégique 2 : amélioration des infrastructures et performances des services de l'état civil

Programmes	Sous-programmes	Nombre de projets (5)
2.1. Renforcement des capacités institutionnelles de l'état civil	2.1.1. Réhabilitation des bureaux de l'état civil	(1) Etat des lieux des infrastructures existantes (2) réfection/Réhabilitation des infrastructures existantes et construction de nouvelles infrastructures
	2.1.2. Acquisition des équipements et de fournitures par les services de l'état civil	(1) acquisition des équipements/fournitures/ consommables et matériels
2.2. Renforcement des capacités humaines des officiers de l'état civil	2.1.3. Formation et motivation des officiers de l'état civil, des préposés, des chefs de quartiers et autres (volontaires communautaires) selon les performances	(1) formation des Officiers de l'état civil (2) amélioration de la motivation basée sur la performance

Axe stratégique 3 : le rapprochement des services de l'état civil des populations

Programmes	Sous-programmes	Nombre de projets (10)
3.1. Renforcement des opérations de routine de l'état civil	3.1.1. Création des bureaux secondaires d'état civil	(1) cadre juridique régissant les bureaux secondaires
	3.1.2. Extension des services de l'état civil dans les secteurs ou chefferies et dans les maternités, centres de santé et les morgues	(1) création des relais d'état civil avec les formations sanitaires (2) extension dans les secteurs et chefferies
	3.1.3. Mécanismes indirects d'enregistrement (par procurations ou jugements supplétifs)	(1) organisation des enregistrements par procuration y compris dans les maternités/morgues (2) sensibilisation sur les jugements supplétifs.
3.2. Opération de rattrapage de l'enregistrement à l'état civil	3.2.1. Renforcement des capacités des unités mobiles	(1) acquisition de nouvelles unités mobiles (2) acheminement dans les ites
	3.2.2. Organisation des audiences foraines	(1) organisation des chambres foraines
	3.2.3. Couplage avec le recensement administratif de la population et la vaccination	(1) couplage du recensement administratif avec l'enregistrement à l'état civil (2) couplage de la vaccination avec l'enregistrement à l'état civil (campagnes intégrées)

Axe 4 : Amélioration de la communication en matière de l'état civil

Programmes	Sous-programmes	Nombre de projets (5)
4.1. Communication pour le changement de comportement relatif à l'état civil	4.1.1. Elaboration d'un plan de communication sur l'état civil	(1) Elaboration du plan de communication (2) Mise en œuvre dudit plan
	4.2.1. Vulgarisation des textes, lois et réglementations en langues nationales	(1) Traduction des textes, lois et réglementations en langues nationales (2) Vulgarisation/Diffusion
	4.3.2. Analyse des données sur l'accroissement de la fréquentation des services de l'état civil par la population	(1) Etude sur la fréquentation des services de l'état civil par la population

Axe stratégique 5 : Coordination optimale du processus d'enregistrement à l'état civil

Programmes	Sous-programmes	Nombre de projets (7)
5.1. Renforcement du système de coordination et de suivi-évaluation de l'état civil	5.1.1. Actualisation de la politique nationale de l'état civil	(1) Voyages (2) Elaboration de la politique nationale de l'état civil (3) élaboration et diffusion des normes et directives
	5.2.1. Système de coordination et de suivi-évaluation de l'état civil (cadre d'opérationnalisation et de concertation)	(1) Supervision, évaluations périodiques (2) fonctionnement du cadre de coordination
	5.3.2. Collecte et archivage des données des actes de l'état civil	(1) Collecte/Analyse et Diffusion des données (2) Archivage (Fichier National)

9. ACTIONS D'APPUI AUX SERVICES D'ETAT CIVIL

9.1. Pour l'amélioration des services

Les actions d'appui en rapport avec l'amélioration consisteront à :

- La dotation des registres, en fournitures et en petits matériels ;
- La formation en cours d'emploi des Officiers, préposés et autres agents de l'état civil ;
- Le briefing des magistrats du Ministère Public sur le paraphe et la cotation des registres ;
- L'élaboration et la diffusion des normes, directives, des textes réglementaires et des outils de collecte des données devant alimenter la banque des données sur les actes d'état civil ;
- L'opérationnalisation du Bureau Central de l'état civil ;
- La création des bureaux secondaires ;
- La mécanisation des nouveaux officiers de l'état civil et autres agents ;
- La réhabilitation et l'équipement des infrastructures des services de l'état civil ;
- Le renforcement de la collaboration intersectorielle, du système de suivi, de contrôle (administratif et judiciaire) et évaluation.

9.2. Actions de soutien aux services d'état civil

Quelques actions de soutien aux services d'état civil identifiées :

- L'organisation des séances et campagnes de sensibilisation ;
- La vulgarisation des lois et textes réglementaires ;
- Le renforcement du contrôle administratif et judiciaire ;
- Le paiement des allocations familiales sur base des actes de l'état civil (mariages et naissances) ;
- L'exigence des certificats de décès pour la paie de la rente de survie ;
- La création d'une filière de formation des agents de l'état civil en collaboration avec l'Ecole de l'administration publique ;
- Le plaidoyer de haut niveau en faveur de l'état civil ;
- L'élaboration d'une politique nationale de l'état civil ;
- L'organisation des voyages d'études ;
- L'organisation de l'état des lieux des infrastructures de l'état civil.

9.3. Mise en œuvre et suivi de la stratégie

Comme pour toutes les stratégies, la mise en œuvre réside sur le système de coordination (pilotage), la collecte de données avec les outils efficaces de suivi-évaluation, la participation de la population et la communication. La loi sur la décentralisation et le découpage territorial de la RDC, passant de 11 à 26 provinces vont renforcer l'administration dans les anciennes provinces, asseoir les nouvelles provinces et mettre en place les Entités Territoriales Décentralisées (ETD), rapprochant ainsi les bureaux de l'état civil de la population.

Il est donc important que les gouvernements et provinciaux et les institutions décentralisées s'impliquent d'ores et déjà dans l'enregistrement des faits importants liés à la vie humaine nationale pour l'élaboration des programmes réalistes qui tiennent compte des besoins s'ils veulent relever le défi du sous-développement de leurs populations. A cet effet, des mécanismes de coordination doivent être définis à tous les niveaux, national et provincial, pour une bonne appropriation par les gouvernements national et provincial de ce puissant outil d'administration et du développement qu'est l'état civil.

9.3.1. Mécanisme de coordination

Il sera mis en place un ensemble des mécanismes de coordination comprenant :

- Un cadre de concertation et d'échanges sur les actes de l'état civil ;
- Un système de collecte régulière des données au niveau interne du Ministère, puis transmis au Bureau Central pour la compilation, analyse, archivage et statistiques en collaboration avec l'INS après harmonisation avec les différents secteurs ;
- Un système de suivi pour des visites périodiques de supervision, contrôle et d'évaluation et revues semestrielles et annuelles.

En outre, l'opérationnalisation des mécanismes de coordination passe par les étapes suivantes :

- Améliorer le cadre de coordination au niveau central ;
- Disposer des répondants au niveau provincial ;
- Identifier l'unité opérationnelle pour la redynamisation ;
- Définir les mécanismes d'implication et de participation communautaire (en s'appuyant par exemple sur les relais communautaires déjà opérationnels dans le secteur de la santé) ;
- Définir les indicateurs de performance pour le suivi du plan d'action ;
- Déterminer le circuit de l'information, la périodicité de collecte et de transmission des données et les mécanismes de partage d'information.

9.3.2. Mobilisation des ressources

La stratégie sera mise en œuvre dans un contexte de partenariat multisectoriel. La mobilisation des ressources se fera sur la base, d'une part, des ressources disponibles et mobilisables au niveau du Pays et d'autre part, des ressources à chercher pour combler le gap financier afin que se réalise l'ensemble des activités prévues.

Un cadre de concertation sera indisponible pour permettre au Ministère de l'Intérieur et celui de la Justice de mobiliser les ressources additionnelles. Pour cela, on devra compter :

- Sur la part des ressources allouées à l'état civil à travers le budget de l'Etat ;
- Egalement sur les opportunités des initiatives internationales de mobilisation des fonds tels que les Agences de coopération bi et multi latérales ;
- Sur les services sous tutelle et projets appelés à mobiliser des fonds en collaboration avec les autres secteurs.

9.4. Facteurs de risque

Les facteurs de risque peuvent se résumer dans le tableau ci-dessous :

N°	Facteurs de risque	Description	Suggestions
1.	La non visibilité de la volonté politique	Faible engagement politique des décideurs particulièrement dans le chef de l'autorité budgétaire quant à l'octroi de crédit suffisant pour l'état civil.	Un plaidoyer tous azimuts avec la participation de toutes les parties prenantes et particulièrement de la Société Civile.
2.	Déficit de fiabilité des statistiques	Les statistiques viennent toujours en retard et souvent ne cadrent pas avec la réalité du terrain.	Moderniser la transmission des statistiques en informatisant le service de l'état civil.
3.	Les troubles à répétition dans le pays	Trop de troubles, particulièrement à l'Est, qui empêchent les citoyens de se faire enregistrer à l'état civil et qui peuvent même entraver la mise en œuvre de la stratégie.	Sensibiliser en vue d'une culture de la paix
4.	Non application de la loi	L'impunité peut constituer une source qui fait que les gens ne font pas enregistrer à l'état civil et qui peuvent entraver la mise en œuvre de la stratégie.	Sensibiliser les populations, vulgariser les textes légaux et réglementaires en matière d'état civil
5.	Déficit de coordination et de synergie	Le Ministre de l'Intérieur et celui de la Justice travaillent de manière isolée, faisant semblant de collaborer sans aucune concertation.	Opérationnaliser la coordination
6.	Tensions sociales dans le secteur	Les Officiers de l'état civil risquent de ne pas bien faire correctement leur travail si le paiement ne suit pas	Le plaidoyer pour la mécanisation et le paiement à temps du personnel de l'état civil
7.	La crise économique vécue dans les ménages	Les tarifs illégaux en vigueur dans les Bureaux de l'état civil sont la résultante de la crise économique vécue dans les ménages	Rechercher d'autres partenaires

Source : Nous-même à partir du document stratégique de redynamisation des faits d'état civil

10. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette communication a épinglé les problèmes courants et récurrents des services d'état civil en RD Congo, qui sont en partie partagés par bon nombre des pays africains. Le Recensement général de la Population se présente comme la source des données qui vient cimenter les faits d'état civil et leur donner un coup de pouce à capitaliser par la digitalisation des identités et l'institutionnalisation numérique des serveurs. Il est donc recommandé au Gouvernement Congolais en particulier et aux pays africains en général :

- Pour l'enregistrement des naissances

- L'institution d'un délai de gratuité de jugements supplétifs sur les naissances (sous forme d'un moratoire ou d'une ordonnance présidentielle) ;
- L'intégration d'un questionnaire et couplage de l'enregistrement de naissances avec le recensement scientifique de la population ;
- Le couplage de l'enregistrement de naissances avec le recensement administratif de la population ;
- L'enregistrement des naissances par procuration dans les centres de santé et maternités (kits familiaux) et le monitoring amélioré pour l'action.

- Le couplage de l'enregistrement de naissances avec la consultation postnatale (à partir des hôpitaux, maternités ou autres formations médicales, publiques ou privés) ;
- L'enregistrement des naissances par procuration (par une personne autre que le père ou la mère d'un enfant) et par unités mobiles ;
- L'organisation des audiences foraines dans les écoles en vue de l'obtention des jugements supplétifs gratuits autorisant l'enregistrement des naissances hors délai légal de 90 jours ;
- Le couplage de l'enregistrement des naissances avec la campagne de vaccination des enfants organisée par le Ministère de la Santé Publique et
- L'exigence d'actes de naissance lors des inscriptions à l'école.

- **Concernant l'enregistrement des mariages**

- L'intégration d'un questionnaire sur l'enregistrement de mariages dans le recensement scientifique de la population et
- La sensibilisation des autorités religieuses (Prêtres, des Pasteurs et les Imams) et traditionnelles (chefs coutumiers) sur l'importance du mariage civil.

- **Pour les décès**

- L'enregistrement de décès dans les morgues, les hôpitaux, les maternités et autres formations médicales publiques ou privées ainsi que dans les bureaux des quartiers et
- L'exigence des certificats de décès dans les bureaux des cimetières.

Bibliographie

1. ABID Hamed, 2007. Aspects pratiques de la gestion de l'état civil, 6e session de l'Observatoire Internationale de l'Etat Civil, AIMF, Tunis.
2. DISAINE Bruno et ANDRIAMBOAHANGY, 1973, "Confrontation de l'état civil avec un recensement : un exemple dans la préfecture d' Antsirabe", Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, Vol. X, no 4, p. 361-370.
3. DUBOZ Pierre et HERRY Claude, 1976, "Étude sur l'enregistrement des naissances et des décès à Brazzaville (1 974-1975), République Populaire du Congo", Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, vol. XIII, no 3, p. 283-295.
4. FRANCOIS Michel, 2001, L'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil en Afrique francophone au sud du Sahara : quelle stratégie ?. - Pékin, Association internationale sur les statistiques d'état, 5 p. (Communication à la seconde conférence de l'association internationale sur les statistiques d'état).
5. FALL Aminata, 2008: Pour une réforme de la gestion de l'Etat Civil sénégalais
6. HAROUNA Roger, 2009, Comprendre la crise du système d'état civil au Cameroun : le cas de la fraude, IFORD, Yaoundé.
7. KELODJOUE Samuel, 2007, « Comment améliorer les déclarations des faits d'état civil en milieu rural Camerounais : stratégies innovatrices pour l'enseignement des naissances », 5^e conférence de l'UAPS, Arusha.
8. MANZO Aziz, 2008, Le système d'Etat civil en Afrique Subsaharienne, Réseau européen des villes Numérique.
9. MIMCHE Honoré, 2009, Analyse du processus d'enregistrement des naissances au Congo, IFORD, Yaoundé.
10. NGONDO a PITSHANDENGE, 1999, L'Etat civil en République Démocratique du Congo, Kinshasa, DSPD.
11. NZITA KIKHELA Paul-Denis, 2013, Notes de cours d'Introduction Générale à la Démographie, Kinshasa, Faseg.
12. POATY-MOKONDZHY Luc-Serge, 2009, La gratuité dans l'enregistrement des naissances à l'état civil congolais : pratique et réalité de terrain, IFORD, Yaoundé.
13. RDC-Ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité, 2013, Document de stratégie de Redynamisation des Services de l'état civil, Kinshasa.
14. RDC-Ministère du Plan et SMRM-BCR, 2011, Document du Projet du 2^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Kinshasa (Document de travail).
15. UNICEF-RDC, 2007, Etude pilote sur les fais d'état civil pour l'enquête MICS, Kinshasa.

ANNEXE

Tableau 1 : Répartition en pourcentage des enfants de moins de 5 ans selon que leurs naissances sont ou non enregistrées et pourcentage d'enfants dont la mère/gardiennne sait comment enregistrer les naissances en 2010

Caractéristiques socio-démographiques	Enfants de moins de 5 ans dont les naissances sont enregistrées						Enfants de moins de 5 ans dont les naissances n'ont pas été enregistrées	
	A un certificat de naissance		Pas de certificat de naissance	Total enregistré	Enregistré dans le délai (à moins de 90 jours)	Nombre d'enfants de moins de 5 ans	Pourcentage des mères qui ne savent pas comment enregistrer les naissances	Nombre d'enfants dont les naissances n'ont pas été enregistrées
	Vu	Non vu						
Sexe								
Masculin	4,6	18,6	4,4	27,5	2,6	5529	18,6	4007
Féminin	5,3	18,4	4,3	28	2,3	5564	17,7	4006
Province								
Kinshasa	2,4	18,3	3,9	24,6	3,5	997	25,6	752
Bas-Congo	13,4	39,3	8,2	60,8	4,3	698	44,6	273
Bandundu	18,5	29,7	8,7	57	3,8	1247	39,1	535
Equateur	2,3	14,6	7,5	24,4	3,6	1277	12,3	965
Province Or	5,4	31,3	4	40,6	2,6	1007	24,1	598
Nord Kivu	3	25,5	2,4	30,8	1,3	1066	32,2	737
Maniema	1,2	12,7	5	18,8	2,5	325	8,1	264
Sud Kivu	3	11,4	7,5	22	5,1	907	13,7	708
Katanga	1,8	7,4	0,9	10,1	0,6	1924	12,4	1929
Kasaï Or	1,1	12,6	0,7	14,4	0,5	912	6,3	780
Kasaï Occ.	1,2	6,6	0,9	8,7	0,6	733	7,7	669
Milieu de résidence								
Urbain	3	17,7	3,2	23,9	2,4	2950	25	2246
Rural	5,7	18,8	4,8	29,2	2,4	8143	15,6	5767
Age								
0-11 mois	5,3	14,2	3,3	22,7	2,3	2610	19,8	2017
12-23 mois	4,9	18,2	4,6	27,6	2,9	2384	15,8	1726
24-35 mois	4,8	19,6	4,1	28,6	2	2130	20,7	1522
36-47 mois	4,8	20,1	5	30	2,3	2245	16,5	1572
48-59 mois	4,8	21,9	5	31,7	2,5	1723	18	1176
Niveau d'instruction								
Aucun	3,8	15,1	4,3	23,2	2,7	2722	13,5	2090
Primaire	4,9	18,4	4,6	27,9	1,9	4752	15,2	3425
Secondaire et plus	5,8	21,2	4	31	2,9	3616	26,2	2497
Niveau de vie								
le plus pauvre	5	15,4	4,4	24,8	1,9	2446	19,8	1838
Second	5	18,2	5,2	28,4	2,7	2285	19,8	1637
Moyen	4,7	19,4	4,4	28,3	2,1	2292	17,3	1644
4ième quintile	5,8	20,1	4,3	30,2	2,8	2235	18,5	1560
le plus riche	4	20,2	3,2	27,3	2,6	1836	19,3	1334

Religion du chef de ménage								
Catholique	6,4	23,3	4,1	33,8	2,7	3345	23,7	2216
Protestant	3,5	16,8	5,2	25,6	2,9	3402	16,2	2531
Kimbanguiste	7,4	19,4	5,3	32,1	1,3	340	19,4	231
Eglises de réveil	2,8	17,4	3,1	23,4	1,9	1657	17,7	1270
Autres chrétiens indépendants	6,2	17,7	2,5	26,4	1	913	13,2	672
Témoins de Jéhovah	7,2	15,6	5	27,8	2,7	248	16,3	179
Musulman	3,5	12,2	3,1	18,8	2,3	177	8,9	143
Animiste	2,1	16,6	2,2	21	1,1	138	13,5	109
Sans religion	6,9	11,2	6,2	24,3	2,7	874	16,1	661
Total	4,9	18,5	4,3	27,8	2,4	11093	18,2	8013

Source : Nous-même à partir des données de MICS(2010)

TABLE DES MATIERES

1. DESCRIPTION DU THEME ET DU SUJET	1
2. PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS.....	2
3. SOURCE DES DONNEES.....	2
4. PROBLEMES DE L'ETAT CIVIL EN RDC.....	3
5. NIVEAU D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL.....	5
5.1. Enregistrement des naissances.....	5
5.2. Déclaration des décès à l'état civil.....	6
5.3. Enregistrement des mariages à l'état civil.....	7
5.4. Déclaration des divorces à l'état civil.....	8
6. RGPH2, PALLIATIF AU REDRESSEMENT D'ETAT CIVIL.....	9
6.1. RGPH2, coup de pouce au système statistique général.....	9
6.2. Le RGPH2, un défi logistique et financier à chaque phase.....	10
6.3. Méthodologie du RGPH2.....	11
6.3.1. 1 ^{ière} étape : Réalisation des travaux cartographiques.....	11
6.3.2. 2 ^{ième} étape : Recensement pilote.....	17
6.3.3. Dénombrement de la population proprement dit.....	18
6.3.4. Enquête Post-Censitaire.....	20
6.3.5. Traitement des données.....	21
7. Prise en charge des faits d'état civil.....	22
7.1. Naissances.....	22
7.2. Filiation.....	22
7.3. Mariage.....	22
7.4. Décès.....	23
8. AXES STRATEGIQUES.....	23
9. ACTIONS D'APPUI AUX SERVICES D'ETAT CIVIL.....	26
10. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	28
BIBLIOGRAPHIE.....	30
ANNEXE.....	31
TABLE DES MATIERES.....	33